



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

Délibération n°2026-051-DE

OBJET : Subventions communales 2026 : amicale du personnel de la mairie de Champdieu

En exercice :

19 membres

Présent(s) : 18

Excusé(s) : 1

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 0

Pour : 19

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Le quatorze septembre deux mille vingt six, 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 08 septembre 2026

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Yves CHAZAL, Patricia CHOMARAT, Frédéric DUFOUR, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Véronique DERORY, Stéphanie SEON, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO, Baptiste CHABANCE, Solène TIRILLY, David HARMAND, Amélie COLOMBIER

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Chantal MEDAL pouvoir à Patricia CHOMARAT

Le ou les membres absent(s) :

Le ou les membres excusé(s) :

Chantal MEDAL

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Monsieur CHAZAL présente la demande de subvention de l'association « Amicale du Personnel ».

L'Amicale du personnel concerne les agents de la commune de Champdieu (titulaires et contractuels). Elle permet de financer tout ou partie des activités et sorties extra professionnelles, et de maintenir une cohésion des agents en dehors de l'environnement de travail.

Compte-tenu que le montant de la subvention est identique depuis 2009, que le nombre d'agents est en évolution, et après discussion, il est proposé d'octroyer à l'association, un montant de subvention de 800 € pour l'année 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20260914-2026-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention communale d'un montant de 800 € à l'association « Amicale du personnel » au titre de l'année 2026,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au versement de la subvention,

Champdieu, le 14 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL

Yves
CHAZAL

Signature
numérique de
Yves CHAZAL
Date : 2026.09.15
05:47:28 +02'00'



Patrice
COUCHAUD

Signature numérique
de Patrice
COUCHAUD
Date : 2026.09.15
07:07:32 +02'00'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20260914-2026-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2026